

Le Trait d'Union

des apiculteurs Haut-Savoyards



Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie

N° 134

Automne 2022

AUX APICULTEURS HAUT-SAVOYARDS

- ▶ **Site Internet : www.syndapi74.fr - Site départemental Haute-Savoie**
- ▶ **Cotisations, changement d'adresse, assurances, achat de pots, abonnement aux différentes revues :**
Se connecter à www.syndapi74.fr et cliquer sur l'icône j'adhère
Règlement par Carte Bleue - ou par virement :
FR76 1027 8024 1800 0150 9044 981 BIC CMCIFR2A
Règlement par chèque à l'ordre du Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie et adressé directement au Trésorier
Monsieur André BERLIOZ – 184, route de Bloye - Charanonnex - 74150 MASSINGY
Tél : 04 50 01 45 24 - mail : tresorier@syndapi74.fr
- ▶ **Renseignements et communications :** (Vie de l'Association, cours apicoles, etc....)
Monsieur Pierre TOMAS-BOUIL - 39, lotissement Les Noyers - 74800 AMANCY
Tél. 06 79 34 60 51 - Email : president@syndapi74.fr - Site Internet : www.syndapi74.fr
- ▶ **Assurances multirisques et Rucher technique :**
Monsieur Frédéric BARILLIER - 493, Route du Château 74490 MEGEVETTE
Tél. : 06 75 57 07 70 - mail : assurances@syndapi74.fr
- ▶ **Groupement d'Achats :**
Monsieur Jacques PAVIA - 954, route de Loisinges - 74930 PERS-JUSSY
Tél. 06 82 58 38 90 - E-mail : groupeementachat@syndapi74.fr
- ▶ **Groupeement de Défense Sanitaire Apicole : www.gdsa74.fr**
Madame France GAVE - GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE
Tél. : 06 31 15 29 85 - mail : presidentegdsa74@syndapi74.fr
- ▶ **Commandes médicaments :**
GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE
Tél. : 06 07 37 45 74 Monsieur Pascal VUATTOUX - mail : point contact sur le site du gdsa74.fr
- ▶ **Vétérinaires conseils du Programme Sanitaire d'Elevage. :**
Dr Florentine GIRAUD – giraud.florentine74@orange.fr
Dr Ludovic CHENEVAL – cliniqueducoteau@orange.fr
- ▶ **Déclaration mortalités ou affaiblissements de colonies d'abeilles avec les symptômes suivants :**
 - Tapis d'abeilles mortes devant ou dans la ruche
 - Ruches vides (hors essaimage)
 - Dépopulation
 - Phénomène affectant au moins 20 % des colonies du rucher apparus dans un délai de 2 semaines maximum depuis la dernière visite.**Nouveau numéro guichet unique OMAA : 04 13 33 08 08**
- ▶ **DDPP de la Haute-Savoie :**
9 rue Blaise Pascal - BP 82 - 74603 SEYNOD Cedex Tél : 04 50 33 55 55
Tél direct : 06 37 87 03 58 ou par mail ddpp_spae@haute-savoie.gouv.fr
Dimanches et jours fériés : 04 50 33 60 00
- ▶ **Pour le Trait d'Union :**
Michel LAFFONT 1911, route des Bousages, Laitraz - 74490 ONNION
Tél. : 06 21 46 78 58 - email : traitunion@syndapi74.fr

Photo de couverture : extracteur M. Mr JEANTET à Sillingy

Sommaire

Editorial du président	4
La page du trésorier	6
GDSA le mot de la présidente	7
Activités Syndapi74.....	10
Assurances	16
Groupeement d'achats	18
Echos des ruchers écoles.....	22
Miellerie collective des Bauges.....	30
Frelon asiatique.....	32
Les nosémoses.....	34
Petites annonces	40
Concours des miels 2022	42
Bulletin d'adhésion	43
Commande médicaments	45

*Adhérer au syndicat
d'apiculture permet la
défense des apiculteurs, de
nos amies les abeilles, tout
comme la protection de
l'environnement.*



2022 : marquage jaune

*Les articles publiés dans le
TU le sont sous la seule
responsabilité de leur auteur.*

Le syndicat d'apiculture de Haute-Savoie a été créé en 1895. Il représente plus de 1500 apiculteurs qui exploitent 19 000 ruches réparties harmonieusement en petits ruchers sédentaires sur l'ensemble du département. La Haute-Savoie est ainsi un des départements les mieux pollinisés de France. **Il serait dommage pour notre environnement de négliger une aide aussi précieuse !**



Editorial

Après une année 2021 calamiteuse au niveau des récoltes de miel certains d'entre nous ont connu encore une saison difficile à cause de la sécheresse. Les beaux espoirs du printemps ont été dégradés par la canicule de l'été.

Les sécheresses répétées que nous subissons de plus en plus dans nos régions impactent l'environnement et les récoltes de miel. Il va falloir adapter nos pratiques à ces nouvelles contraintes.

Au niveau européen la réouverture de la directive 2001/110 relative au miel pourrait amener des décisions qui déstabiliseraient le marché du miel. En effet certains lobbies militent pour autoriser des produits de synthèse ainsi que le séchage avant conditionnement par des procédés industriels autorisés hors UE. Soyons vigilants ! Le syndicat défend les positions suivantes :

- La définition du miel reste inchangée pour ne pas autoriser la dénomination "miel" à des miels frelatés.
- L'étiquetage des miels doit assurer la transparence vis à vis des consommateurs en imposant les pays d'origine des miels conditionnés dans les états membres de l'UE.
- L'harmonisation de l'étiquetage des miels dans tous les pays membres de l'UE.

Le site marchand syndapi74.fr a permis le développement de nouveaux services tels que la distribution des aides du Conseil départemental, les formations de jurés pour le concours des miels, la vente des kits de pots en verre et des étiquettes personnalisées.

En l'absence d'informatique la gestion de ces services exigerait plusieurs mois de travail.

L'ergonomie du site reprend tous les principes des sites marchands en mode connecté. Son utilisation pose à certain d'entre vous des problèmes. N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques ! Nous les analyserons pour améliorer l'ergonomie du produit.

La mise en œuvre de l'aide par le syndicat a généré une charge de travail tout au long de l'année. Le mois de novembre 2021 a été consacré à la vérification des récépissés de déclaration des ruches pour établir les lettres communes Syndicat - Conseil départemental transmises par le Trait d'union. Au cours du premier trimestre 2022 ont été relancés par 2 mails, puis par courrier postal tous les apiculteurs qui n'avaient pas transmis leur récépissé. Au mois de juillet 623 lettres avec chèque joint ont été émises pour rembourser les avoirs en cours.

Avec l'aide du Conseil Savoie Mont-Blanc (14700 €) nous avons investi dans l'achat de moules d'injection et de soufflage pour produire des pots emboîtables en fibre végétale de 1Kg. La mise au point du processus de production a été plus compliqué que prévu ; les délais de livraison n'ont pas été respectés et des essais complémentaires devront être réalisés cet automne pour améliorer la qualité du produit.

Suite à la mise en publication des produits en fibre végétale emboîtables dans l'Abeille de France plusieurs syndicats apicoles souhaitent se procurer ces produits pour leurs adhérents. Ceci devrait réduire le prix de revient des pots pour nos adhérents.

Cependant les difficultés rencontrées par les fournisseurs pour produire les pots en

verre et la dérive des prix nous ont conduit à annuler les commandes. Si cette situation perdure notre système consistant à réaliser les achats après avoir enregistré vos commandes ne pourra pas être maintenu. Nous devons orienter notre réflexion vers un système de type magasin : vente sur stock.

Le Rucher technique a réalisé ses objectifs, à savoir : installer des colonies sur le site d'altitude de Champ Laitier où elles vont passer l'hiver.

La distribution de reines à des adhérents expérimentés va permettre la validation des lignées.

Le concours des miels est un événement important pour valoriser nos miels et le travail des apiculteurs. Pour atteindre cet objectif le syndicat adopte la stratégie suivante :

- Maintenir le prix d'inscription à 25€ pour permettre la participation du plus grand nombre d'apiculteurs (quelques ruches à plusieurs dizaines de ruches).
- Transmettre des mails d'information pour inviter les adhérents à participer à ce concours.
- Former de nouveaux jurés pour maintenir le professionnalisme et la qualité du concours.
- Réaliser le concours dans un salon régional, médiatisé « Mieux vivre et Naturallia » où de nombreux visiteurs découvrent la diversité et la qualité de nos miels.

Tous les ans le niveau de qualité des miels testés au concours progresse grâce au travail des apiculteurs au rucher et à la miellerie.

Le Trait d'Union est un outil de communication entre tous les apiculteurs hauts-savoyards. Il ne peut pas se limiter à une communication descendante du bureau aux adhérents. N'hésitez pas à transmettre des articles par mail à traitunion@syndapi74.fr

Le montant de la cotisation (18€) reste constant et inférieur aux cotisations pratiquées par d'autres syndicats départementaux. Ce montant reste abordable grâce au travail des bénévoles : c'est l'ADN de notre syndicat depuis plus de cent ans. Cette année a été particulièrement éprouvante pour les membres du bureau et tous les bénévoles qui nous ont rejoints pour le Rucher technique, le concours des miels et la commission achat. Qu'ils en soient remerciés !

N'hésitez pas à nous rejoindre (mail : president@syndapi74.fr) pour maintenir ou améliorer le niveau des services. Nous avons besoin de nouveaux bénévoles au sein de nos équipes. Merci d'avance à tous ceux qui vont nous rejoindre.

Notre prochaine AG est prévue le dimanche 12 mars 2023 à Thonon. C'est un moment important pour le syndicat. Vous êtes un peu moins de 1500 adhérents en 2022. Tous les membres du bureau vous remercient et vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année en vous présentant aussi leurs meilleurs vœux pour 2023.

Le président
Pierre TOMAS BOUIL

LA PAGE DU TRESORIER

Heureusement l'année 2022 aura été une année convenable pour l'apiculture en Haute-Savoie, qui tranche favorablement avec l'année 2021 qui a été catastrophique et a vu le Conseil départemental venir à notre secours en nous allouant une subvention de 179 000 €. Les apiculteurs ayant souscrit aux critères d'attribution ont pu soustraire de leurs achats le montant de la subvention (notifiée par mail ou par courrier).

Mais pour beaucoup d'entre vous (près de 630) il restait un solde à régler.

C'est posé la question de savoir comment rembourser ces sommes car pour moi il n'était pas envisageable de rédiger à la main 630 chèques. Nous nous sommes tournés vers notre banque, le Crédit mutuel, qui a trouvé une solution : la lettre chèque.

Même pour eux la démarche n'étant pas si courante, après deux mois de discussions les lettres chèques sont parties via une imprimerie agréée.

Inutile de vous dire que le relevé bancaire d'Août était important pas moins de six pages avec près de 250 chèques mis à l'encaissement. Après quatre années de fonctionnement du nouveau logiciel de gestion le bilan est très positif. Notre développeur répondant rapidement en s'adaptant à nos demandes d'amélioration, entre autres d'établir les soldes des subventions de chacun.

Après deux années exceptionnelles au niveau des effectifs (1540 en 2020 et 1544 en 2021) l'année 2022 connaît un léger tassement avec 1480 adhésions.

Bien sûr on maintient le bulletin papier pour les apiculteurs qui n'ont pas d'ordinateur ou de tablette mais les difficultés rencontrées par certains pour se connecter ont été prises en compte et la société Arrêt Net nous propose une nouvelle version plus conviviale, conforme en tout point à un site de vente en ligne.

Je vous invite à vous saisir de ce nouvel outil tout de suite, car il sera pour moi un gain de temps en termes de gestion, et permettra d'améliorer nos moyens de communications (envoi de mails, flash infos, etc.)

J'insiste sur ce point car toute inscription par le bulletin papier devra être saisie entièrement par mes soins et ce sera une grande perte de temps et surtout beaucoup de travail (estimation de 10' par bulletin)

La situation financière du syndicat est bonne, aussi la cotisation 2023 reste au même niveau soit 18€.

L'édition et l'acheminement du TU coûtaient près de 10€ mais après une négociation avec notre imprimeur le coût devrait se réduire de façon substantielle.

• Adhésion au Syndicat d'Apiculture 18€

• Adhésion au GDSA 15€

Les abonnements aux revues sont facultatifs vous avez le choix entre :

• L'Abeille de France 30 €

• Abeilles et Fleurs 31.20 €

• La Santé de l'Abeille 20 €

Chaque année je reçois encore beaucoup trop de déclarations de rucher. Je rappelle que la déclaration de ruches 2022 est à réaliser en ligne sur le site : Mesdémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>)

Vous pouvez aussi utiliser le Cerfa papier 13995*05 qui se trouve dans chaque mairie et l'envoyer à l'adresse : SMSI/DGAL 45 rue Arsène Lacarriere la tour 15220 Saint-Mamet.

Je vous adresse mes meilleurs vœux, ainsi qu'à votre famille pour l'année 2023

Le trésorier
André BERLIOZ

LE MOT DE LA PRESIDENTE

L'été est maintenant loin derrière nous et j'espère que cette tribune d'automne vous trouvera toutes et tous en forme. Cette année, au moment de remplir votre bon de commande pour acheter les médicaments de lutte contre le varroa, vous avez été un certain nombre à me questionner sur ce qu'est le PSE et en quoi consiste le fait d'y adhérer. Bien que nous l'ayons déjà expliqué, voici donc la réponse.

Le **Programme Sanitaire d'Elevage** appelé le **PSE** est le dispositif par lequel le GDSA peut vous délivrer des médicaments pour lutter contre la varroose, grâce à **un agrément "pharmacie"** délivré par le préfet de Région. Pour avoir cet agrément, **le GDSA s'est engagé** à remplir les obligations inscrites dans le fameux PSE : il faut savoir qu'en France, seuls les pharmaciens et les vétérinaires peuvent délivrer des médicaments destinés aux animaux. Les GDSA agréés sont autorisés de manière dérogatoire à le faire mais sous certaines conditions. Ils ne peuvent délivrer que des médicaments de lutte contre la varroose figurant dans la liste inscrite dans leur PSE, avec l'obligation de visiter la totalité des apiculteurs adhérents du PSE sur la durée des 5 ans de celui-ci. Ce PSE repose essentiellement sur l'utilisation de médicaments apicoles autorisés (avec AMM) pour prévenir l'apparition de la varroose et sur des préconisations en termes de **calendrier** et de **bonnes pratiques de traitement**. L'exécution du PSE est placée sous la surveillance et la responsabilité effectives d'un vétérinaire.

Les obligations de l'apiculteur qui souhaite se voir délivrer des médicaments par le GDSA74, sont de :

- Déclarer annuellement ses colonies
- Être adhérent du GDSA74
- Adhérer au PSE (**case à cocher et signature sur le bon de commande**)
- Être visité par un vétérinaire qui a la responsabilité de la surveillance du PSE, ou par un technicien sanitaire apicole (TSA) ou par les deux conjointement.

Cette année pour continuer de répondre à l'obligation de visiter tous les apiculteurs du PSE, l'équipe de quatorze TSA s'est enrichie de six nouvelles recrues qui ont tous réussi les tests finaux des sept jours de formation. Toutes nos félicitations à cette belle équipe !

A vous amis apiculteurs qui devez être visités par un TSA, et/ou un vétérinaire, je vous remercie de leur réserver votre meilleur accueil et surtout de leur simplifier la prise de rendez-vous en vous rendant disponible. Cette visite est obligatoire, en cas de refus vous n'auriez plus accès aux médicaments ni aux conseils des vétérinaires du PSE et des TSA.

Pour information, vous êtes environ 1000 apiculteurs inscrits au PSE du GDSA74. Le dossier de renouvellement du PSE 2023-2028 sera présenté devant la Commission Régionale de la Pharmacie Vétérinaire à Lyon le 6 décembre. Son renouvellement est directement lié au nombre de visites réalisées chez vous les apiculteurs !

Pendant ces six dernières années, vos commandes ont été préparées par Denis Gerard. Après toutes ces années à votre service, il a souhaité passer le flambeau et c'est Pascal Vuattoux qui l'a spontanément accepté, il sera aidé par Vincent Gigon ; ils sont tous les deux TSA. A partir de 2023, c'est donc Pascal et Vincent qui prépareront vos commandes.

Au nom du GDSA, j'adresse tous mes remerciements à Denis pour ces 6 années de bons et loyaux services !

Varroa un jour...Varroa toujours !

Pourquoi vous parler encore et toujours du varroa ?

Il semblerait que tout a déjà été dit sur cette bestiole !!! Eh bien non, car ce printemps où tout semblait démarrer comme dans un rêve d'apiculteur, les températures se sont emballées pour très vite devenir caniculaires et laisser nos abeilles sans eau, sans nectar et avec des pollens grillés ! En résumé, un très grand stress nutritionnel subi par les colonies et une dépense énergétique considérable pour maintenir la colonie à une température de 35°C, entraînant une grande consommation des réserves de miel.

En conséquence et en mesure d'urgence pour sauver ce qui pouvait l'être, la colonie décide l'arrêt de ponte de la reine. Certains d'entre vous ont su profiter de cette période estivale hors couvain, pendant laquelle tous les varroas étaient devenus phorétiques, pour appliquer les lanières ou pour d'autres, appliquer un traitement à l'acide oxalique. Nous pensons que cette décision a été salvatrice pour la suite de la saison...En effet, sans cette manœuvre de traitement dès la mi-juillet, à ce moment de la saison où le nombre de varroas est à son maximum dans la colonie, dès la reprise de ponte de la reine tout le couvain sensé préparer les abeilles d'hiver s'est trouvé massivement colonisé par le varroa. Ce qui pourrait en partie expliquer les effondrements de colonies observés au mois d'octobre.

Un bémol à ces traitements dès la mi-juillet quant aux risques de réinfestation largement observés cette année, quand dans l'environnement du rucher se trouvent des colonies traitées bien plus tard, en août voire en septembre.

Les préconisations du GDSA sont maintenant de traiter tôt, dès la mi-juillet. Les apiculteurs doivent oublier les habitudes du passé et **appliquer les recommandations du GDSA, car avant tout cette lutte doit être COLLECTIVE.**

Un autre point que nous souhaitons porter à votre connaissance retient particulièrement notre attention ces dernières années. Les médicaments sous forme de lanières d'amitraz APIVAR® surtout et APITRAZ® sont les produits de traitement de lutte contre le varroa les plus utilisés par les apiculteurs. Ces médicaments sous forme de lanières présentent des avantages indéniables en termes de facilité d'emploi, si bien que ce sont les plus vendus et les plus appliqués dans les ruches, bien que des défauts d'efficacité ou une certaine lenteur d'action soient régulièrement observés.

A terme, et probablement dans un futur pas si lointain, les apiculteurs vont devoir intégrer d'autres méthodes de lutte dans leur protocole. Une technique semble donner satisfaction à ceux qui l'utilisent depuis plusieurs années : il s'agit de l'encagement de reine dès la mi-juillet pendant 21 à 23 jours à l'issue duquel un traitement à base d'acide oxalique est appliqué sur les abeilles. Cette technique est plus facile à mettre en œuvre quand les reines sont marquées.

Pour toute question concernant le varroa, n'oubliez pas de consulter le **guide "Varroa et Varroose"** rédigé par la FNOSAD et que vous pouvez consulter librement sur le site du gdsa74.fr et de la fnosad.com

Afin de diversifier les méthodes de lutte contre varroa proposées par le GDSA, nous vous proposons la **location de matériel** : les coffres Varroa Controller pour le traitement thermique du couvain operculé ainsi que des appareils pour la sublimation, compatibles avec Apibioxal sont accessibles à la location. Pour louer l'un de ces matériels écrire un message sur le point **Contact** du site gdsa74.fr

Nous avons programmé pour cette année 2022 qui s'achève de mettre en place aux frontières du département et chez les apiculteurs transhumants **une surveillance pour *Aethina tumida***.

Nous avons fait appel à volontaires pour participer à cette veille. Hélas aucun apiculteur sur plus de 1400 adhérents n'a répondu à cet appel, j'en suis très attristée !

Cette campagne de surveillance sera renouvelée au printemps 2023, je ne désespère pas... nous **recherchons 5 apiculteurs volontaires** pour équiper quelques ruches avec des pièges fournis par le GDSA74. Si vous ne la saviez pas, le Petit Coléoptère de la Ruche est maintenant présent sur l'Île de la Réunion !

Le frelon asiatique, où en sommes-nous ?

Comme vous le savez maintenant, tous les signalements doivent être fait sur la **plateforme de signalement frelonsasiatiques.fr**

C'est grâce à tout un réseau d'animateurs et de référents bénévoles que peut fonctionner cette lutte dans notre département. Un grand MERCI à François Lavorel, le "monsieur frelon" du département.

Pour que cette lutte fonctionne, tous les acteurs de terrain comptent et vous les apiculteurs vous êtes en première ligne. Ne manquez pas de sensibiliser votre entourage pour que tous les signalements accompagnés d'une photo de l'insecte ou du nid soient enregistrés sur la plateforme.

Les bonnes conditions météo du printemps 2022 ont été favorables pour le démarrage de la saison apicole et le développement des colonies d'abeilles, mais elles l'ont été également pour toute l'entomofaune, y compris pour le développement du frelon asiatique qui maintenant en fait partie. L'implantation du frelon a nettement progressé cette année avec des signalements positifs à Saint-Pierre-en-Faucigny, à Reignier-Esery, Bonne-sur-Menoge, Choisy.

Toutes les actions sont gérées par la Commission frelon de la Section Apicole du GDS des Savoie, grâce au soutien du Conseil Départemental, des Collectivités territoriales et de l'OVS régional. Cette année une participation financière a été demandée aux apiculteurs de Haute-Savoie. Vous avez été 1382 à participer pour un montant total de 4175€ qui a été reversé pour cette lutte. Cette collecte sera renouvelée l'année prochaine. Remercier tous les acteurs bénévoles de cette lutte contre le frelon sans quoi rien ne serait possible me semble évident.

Dans cette lutte, tous les acteurs de terrain comptent et face à l'augmentation du nombre de signalements et l'étendue des zones d'implantation nous avons besoin de plus de référents sur tous les secteurs du département.

Vous êtes volontaires pour la surveillance *Aethina Tumida*, ou pour être Référent Frelon ?

Laissez vos coordonnées téléphone, mail et code postal sur le point CONTACT du site du gdsa74.fr

Je vous souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et de conserver la santé à l'aube de cette nouvelle année 2023 !

*La Présidente du GDSA74
France Gave*

GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DE HAUTE-SAVOIE

1560 Route de la Molière 74420 St André de Boège

Présidente GDSA74 France Gave - Vice-président GDSA74 Gilles Fournier

Email : presidentegdsa74@syndapi74.fr Site web : gdsa74.fr

N° SIRET : 431 525 773 00021 Code APE 9499Z

Trait d'Union des Apiculteurs n°134 – Automne 2022

ACTIVITES SYNDAPI 74

2022, encore une année compliquée pour les abeilles... Un printemps précoce favorable au développement des colonies et de belles miellées ont permis de généreuses récoltes de printemps annonçant une belle saison apicole bienvenue pour compenser les pertes importantes de l'année 2021. Mais voilà, après une série d'orages et de grêle destructeurs, les apiculteurs ont vite déchanté. Dans certains secteurs, les arbres et les champs véritablement hachés ont été marqués dans la durée. Puis la chaleur s'est installée avec une sécheresse exceptionnelle et continue durant tout l'été et les zones de montagne n'ont pas été épargnées.

Pas d'eau, peu de fleurs, pas de nectar ! Encore une année difficile pour les apiculteurs avec pour certains encore un été sans récolte de miel, consacré à surveiller les colonies voire à tenter de sauver les essaims en difficulté. Malgré tout, pour d'autres l'année a été plutôt bonne surtout grâce à une forte miellée de printemps.

Pas de solution miracle. Il faut s'adapter aux dérèglements du climat qui semblent bien s'installer dans la durée et combattre les varroas, et les frelons asiatiques tout en testant des pratiques apicoles et des technologies innovantes pour mieux s'adapter à ce nouvel environnement et aux nombreux défis qui nous attendent.



LE RUCHER TECHNIQUE

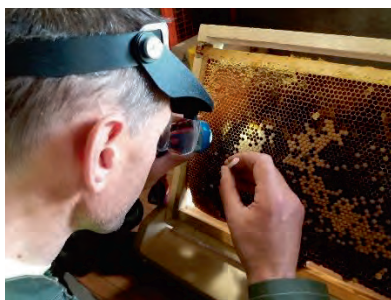
Le Rucher Technique poursuit ses développements à la recherche de l'abeille endémique local RT74. Plusieurs prélèvements de larves sur des souches référencées au CETA Savoie ont permis de produire des reines de qualité intéressante même si les pertes lors des différentes étapes (greffage, fécondation et introduction) restent toujours trop nombreuses. Mais nos experts s'accrochent et ne comptent pas leur temps. Un grand merci au nom de tous à Gilles DURAND, Alain CHARDON et à tous ceux qui participent à l'élevage de reines.



Du côté des essais, entre des pertes de colonies et les défaillances techniques, les résultats ne sont pas encourageants. L'impact de la météo défavorable sur le comportement des colonies n'a de nouveau pas permis des analyses cohérentes pour valider l'efficacité du système VATOREX. Les 20 balances connectées installées en 2019 ont fonctionné sans problème durant trois années. Mais à la suite nombreux dysfonctionnements en 2022, elles ont été démontées pour être renvoyées en révision chez le fabricant. Du côté du nouveau Rucher d'altitude de Champ Laitier Glières nous avons eu la satisfaction, lors de la visite de septembre, de constater qu'une des deux colonies installées au printemps occupait les 12 cadres de la ruche et avait rempli une hausse complète. Sa capacité de production dans un environnement difficile présente un intérêt certain. Elle passera l'hiver à Champ Laitier avec une surveillance accrue. Les essais se poursuivront en 2023 en espérant bien retrouver un environnement plus favorable à nos travaux.

Les colonies du Rucher Technique

Les colonies sont sorties de l'hiver fragilisées, conséquence inévitable des conditions météorologiques sévères observées en 2021. Toutefois, les travaux de l'équipe "élevage" ont permis la production de nombreux essaims, portant à 35 colonies le cheptel du Rucher Technique. Le succès restera à confirmer au printemps 2023, les conséquences de la sécheresse et de la chaleur de l'été 2022 restent aujourd'hui encore méconnues.



Prélèvement des larves sur un cadre de couvain

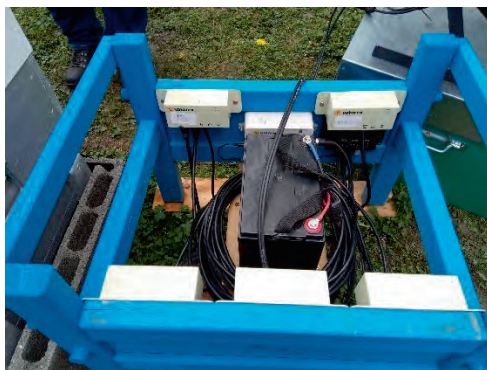


Tests VATOREX

En mai 2020, le rucher technique a équipé 5 ruches avec le système de traitement anti-varroa VATOREX. Il s'agit d'un procédé de traitement contre les varroas sans utilisation de produit chimique ou de médicament développé par la société suisse VATOREX installée à ZURICH. Il est basé sur l'hyperthermie, particularité des couvains d'abeille de résister à une température de 42 degrés alors que les larves de varroas meurent dans cet environnement. La ruche est équipée de 8 cadres chauffants (un fil chauffant est inséré dans la cire) pilotés par des

modules électroniques et une application numérique. La température du couvain est portée progressivement jusqu'à 42 degrés durant 3 heures. Pour un contrôle des varroas tout au long de l'année le cycle de chauffe est relancé tous les 16 jours. Afin d'éviter d'augmenter la température de la ruche et de déclencher le réflexe de ventilation par les abeilles, les cadres sont chauffés successivement l'un après l'autre. En vue de protéger les œufs et les larves, plus fragiles, la dernière version de l'application permet de détecter la maturité des larves dans les couvains. Ainsi, il est possible de ne chauffer que les cadres de couvains contenant des larves matures. Les tests effectués par VATOREX ont montré que 95% des varroas sont détruits.

Parallèlement, l'entreprise VATOREX développe une solution spécifique destinée aux apiculteurs professionnels. Il s'agit d'un corps de ruche intégrant l'ensemble du système de contrôle électronique. La mise en œuvre est ainsi simplifiée et mieux adaptée aux contraintes des professionnels. Cinq apiculteurs professionnels français effectuent actuellement des tests de ce nouveau système dans leurs ruchers.



Système Vatorex avec alimentation autonome pour traiter 5 ruches

Au rucher technique, bien que le système VATOREX ait démontré son efficacité avec des chutes de varroas plus faible que dans les ruches traitées de manière classique, il n'a pas été possible d'effectuer des relevés précis et d'appliquer le protocole de test. D'autre part, la faiblesse des colonies a rendu difficile la construction des nouveaux cadres chauffants pour leur renouvellement au printemps. Par précaution, les ruches VATOREX ont reçu un traitement hivernal hors couvain à l'acide oxalique.

L'objectif pour 2023 est de renouveler l'ensemble des cadres chauffants et de changer les reines pour des RT 74 issues du Rucher Technique. Les 5 systèmes VATOREX seront réparties dans les 4 ruches destinées au rucher d'altitude de Champ Laitier et dans une ruche VATOREX expérimentale équipée d'une balance électronique et d'une sonde de température de couvain installée à Mégevette (équipements fournis gracieusement par la société VATOREX).

Balances électroniques

Après 3 années de bon fonctionnement, certaines balances connectées ont rencontré de nombreux problèmes. Pour remédier au manque de capacité des batteries déjà remplacées en 2021, les balances ont été branchées sur une alimentation secteur en 5 volts continue. Mais suite à de nouveaux dysfonctionnements en septembre, toutes les balances ont été démontées pour être envoyées chez le fabricant pour une révision complète des systèmes électroniques. Elles seront remplacées au printemps 2023 car les indications qu'elles fournissent (poids et température extérieur) sont précieuses pour le suivi des colonies et l'élevage des reines.

Rucher d'altitude de Champ laitier - Glières

A l'origine d'un partenariat avec l'ONF, le projet d'un rucher d'altitude à Champ Laitier a été initié en 2020 mais des retards se sont accumulés suite notamment aux aléas climatiques. Les quatre ruches initialement prévues ont passé l'hiver à Mégevette à 1000 mètres d'altitude. Ce premier test a permis de sélectionner deux colonies assez fortes pour rejoindre Champ Laitier.



En mai 2022, après une reconnaissance du site choisi en 2021, un support pour 4 ruches a été transporté sur place et scellé au sol. Puis deux ruches 12 cadres ont été transférées avec leurs colonies et solidement fixées sur le châssis. Une ruchette contenant les modules électroniques du système VATOREX pour 4 ruches, une batterie et un panneau solaire est venu compléter le dispositif. L'objectif est de disposer d'un rucher autonome avec un traitement continu contre le varroa tout au long de l'année. Plusieurs visites à pied ont permis de constater que les colonies restaient dynamiques malgré la sécheresse et le manque de leurs.

Le site bénéficie de plusieurs sources qui sont restées alimentées durant tout l'été. Nous sommes remontés en 4X4 début septembre pour une visite des deux ruches avec dans l'idée de les redescendre suite à la canicule qui s'est imposée durant tout l'été.

A notre grande surprise, la colonie de la ruche N°34, repérée comme la plus dynamique, avait totalement rempli les 11 cadres de la hausse et occupait les 12 cadres du corps. Nous l'avons donc laissée sur place pour poursuivre l'expérience. La deuxième ruche plus faible et avec une hausse restée vide a été redescendue à Mégevette.



Hivernage de la rucher N°34 à Champ Laitier

Nouvelle visite sur le site en 4x4 pour l'hivernage. Nouvelle surprise ! Les vaches avaient envahi l'espace du rucher bousculant la clôture en fil de fer barbelé. La ruche avait été dérangée et partiellement ouverte. Heureusement, le châssis a résisté au choc et les abeilles ne semblent pas avoir été trop dérangées. La préparation à l'hivernage s'est bien déroulée. Une ruche vide a été installée pour stocker du matériel d'intervention et une réserve de nourrissage candi + sirop. Il sera ainsi plus facile d'intervenir si nécessaire lors de nos visites à pied. L'accès au site reste difficile en véhicule malgré les efforts importants de l'ONF pour entretenir la voie d'accès et permettre la montée des troupeaux en alpages et en hiver, le chemin est impraticable.



L'accès ne peut se faire qu'en 4X4 sauf en hiver

A noter que les chutes de varroa se sont révélées très faibles. La colonie a toutefois été traitée de manière traditionnelle par précaution. Une sonde de température a été placée sous le couvre cadre afin de contrôler l'état de la colonie sans ouvrir la ruche durant l'hiver. Une dernière visite de contrôle est prévue fin octobre avant la neige. Merci à Clément BESSON et à Christophe DUCHATEL pour leur aide précieuse lors de l'installation du nouveau rucher.

Elevage et sélection des reines d'abeilles endémiques

auteur Gilles DURAND

La phase initiale de développement du rucher technique a permis de constituer un cheptel offrant une base de travail intéressante à notre projet qui consiste à développer un élevage de reines noires (*Apis Mellifera Mellifera*), espèce endémique.

Au cours de la saison, nous avons collaboré avec le CETA de Savoie (www.cetasavoie.com) qui possède quelques colonies possédant les caractéristiques génétiques recherchées. Le conservatoire de Savoie a, cette année, acquis de nouvelles souches certifiées auprès du groupe d'éleveurs suisses *Mellifera.ch*, sur lesquels nous nous sommes appuyés pour l'élevage de nos reines.

Déroulement de la saison d'élevage.

Tout d'abord, pour élever des reines de qualité, il faut qu'elles s'accouplent avec des mâles qui ont les intérêts génétiques recherchés. Nous avons donc sélectionné cinq colonies qui reçoivent un cadre à mâles à la première visite de printemps, afin de concevoir plus de mâles que nécessaire. Ils sont nourris en protéines pour obtenir des reproducteurs de qualité.

Donner naissance à nos reines :

Durant cette saison, les prélèvements de larves ont tous eu lieu au CETA. Le développement des cellules royales se déroule à Saint-Pierre-en-Faucigny, sur le site du rucher technique. L'utilisation d'une couveuse pour terminer le cycle apporte du confort et de la sécurité. Environ 150 cellules ont été introduites en nucléis. Pour cela, nous avons peuplé une cinquantaine de nucléis. Il faut préciser qu'un nucléis n'est pas une "petite ruche" qui héberge une colonie capable de se suffire à elle-même. Il s'agit d'un contenant de petit volume au sein duquel peut vivre le noyau d'une colonie en attendant l'émergence de la reine, assurer la préparation de son vol de fécondation, puis contrôler sa ponte.

Lieu de fécondations dirigées :

Le site d'accouplement temporaire (6 semaines) retenu se situe en montagne à Sixt-Fer-à-Cheval. Cette zone d'élevage est peu fréquentée par les apiculteurs car peu intéressante en terme de miellée.



Début mai, les ruches à mâles et les premiers nucléis sont déposés sur "le lieu de rencontre", petit avantage pour les premiers cycles de fécondation où les mâles sélectionnés sont matures

avant "les locaux". Cependant, sur les derniers cycles, nous pouvons observer des traces d'hybridation sur les filles de ces reines ayant copulé avec des mâles non désirés.

Début juillet, les ruches à mâles sont redescendues en plaine et préparées à l'hivernage.

Pendant la saison les nucléis sont utilisés pour deux à trois cycles.

Les 120 reines ainsi élevées sont distribuées aux ruchers écoles, à des apiculteurs volontaires qui s'engagent à évaluer les performances de ces lignées.

Doucement, le testage prend forme, mais les retours de terrain concernant la descendance sont peu nombreux. La progression est lente...

Peut-être faut-il se concentrer sur quelques apiculteurs mieux formés à la création d'essaims et à l'introduction des reines.

En conclusion, la constitution d'un groupe de sélection et d'élevage de reines n'est pas une mince affaire ! L'investissement est chronophage, comparé au résultat obtenu.

Mais, restons optimistes, le cheptel diversifié laisse une bonne perspective pour poursuivre le projet.

Une génétique intéressante commence à prendre place.

Appel à volontaires apiculteurs expérimentés

Il est important de rappeler que le Rucher Technique, l'élevage des reines et les essais demandent beaucoup de temps aux intervenants. Il ne faut pas oublier que nous faisons des choix et prenons des orientations au nom de tous les apiculteurs adhérant au Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie. C'est pourquoi votre participation est indispensable à nos côtés. Nous avons aussi besoin d'apiculteur expérimentés pour participer aux travaux, apporter leur expertise et tester les qualités des nouvelles reines produites par le rucher technique.

Pour tous ceux qui sont intéressés, merci de prendre contact avec Frédéric BARILLIER, par téléphone 06 75 57 07 70 ou par mail : barillier.frederic@orange.fr



ASSURANCES SYNDAPI 74

Au 3 octobre 2022, 1032 apiculteurs avaient souscrit l'assurance SYNDAPI 74 pour un montant total de 17 774 €.

Nous avons reçu 6 déclarations de sinistre :

- Deux vols de ruches peuplées,

- Une perte d'une ruche et d'un essaim du fait d'un animal sauvage (non prise en charge par l'assurance),
- Un vol de 2 reines fécondées et de 4 cadres de couvain dans un rucher
- Une mortalité par empoisonnement sur la totalité des colonies d'un rucher.

Pour ces deux dernières affaires des enquêtes de polices étant en cours, GROUPAMA ne s'est pas encore positionné.

Pour mémoire, toute déclaration de sinistre doit comporter des faits précis (date, heure, témoins éventuels) accompagnés de photos avant et après le sinistre. On ne manquera pas de rappeler que l'assurance ne couvre que les garanties indiquées sur votre certificat d'assurance dont la responsabilité civile (Dégâts causés à autrui du fait de l'activité apicole de l'assuré). Les intervenants sur le rucher (apiculteurs, famille ou amis, ne sont pas couverts par la garantie). En cas de problème, seule leur assurance personnelle (responsabilité civile) pourra intervenir. A noter aussi que la perte de production par suite d'un sinistre n'est pas non plus prise en charge.



Information de dernière minute

Une réforme de l'assurance va nous contraindre à revoir notre organisation en 2023. Tout intervenant dans le domaine des assurances doit désormais être habilité par un organisme de contrôle. Cette nouvelle réglementation met en péril l'avenir de l'assurance proposé par le Syndicat d'Apiculture dans sa forme actuelle car elle est gérée par des bénévoles non professionnels. Nous mettons tout en œuvre pour pouvoir vous proposer la meilleure solution possible dans les prochains mois.

Frédéric BARILLIER

**FOURNITURES APICOLES • • • cire - candi – nourrisseurs ...
QUINCAILLERIE**

JACQUARD

**Avenue Jean-Jaurès - 74800 La Roche sur Foron ☎ 04.50.03.02.19
TOUTES FOURNITURES DE QUINCAILLERIE - GRILLAGE - FER – TÔLE**

Groupement d'Achat

Essuyer les plâtres

Le pot végétal est une véritable aventure, pour nous même et pour notre fournisseur "Lys Packaging".

Pour la première fois, nous créons avec une société industrielle un produit innovant et qui soit le plus biologique sur le marché en vue de le commercialiser dans le monde apicole.

Pour ce faire, le syndicat a acquis des moules métalliques qui vont servir à la fabrication de ces pots. La mise au point du pot de 390 ml fut relativement facile du fait que le système de fermeture existait déjà chez le fournisseur mais facile veut dire tout de même quelques mois et des déplacements en plein confinement.

Ce n'était pas le cas du pot de 750 ml. Tout était à faire, étude et fabrication des moules métalliques nécessaires.

La fabrication du moule dit "de forme" (qui sert à visser la capsule) a demandé une conception plus longue. Les différents problèmes rencontrés ont engendré un retard de la production de plus de 4 mois. Mais tout n'a pas pu être correctement résolu, le manque de matière entraîne une rigidité insuffisante, le réglage des températures d'injection non encore finalisé rend le fond du pot transparent blanchâtre et le plus important, la contenance ne correspond pas au cahier des charges.

Toutes ces mises au point seront solutionnées pour proposer en 2023 un produit conforme.

Ce qui a été vendu aux adhérents en 2022 correspondait à un "prototype", ce qui donnera lieu à un avoir pour les acquéreurs de pots végétaux d'un kilo.

Comment ont été gérés ces problèmes et leurs conséquences ?

Les commandes, que vous avez passées et payées fin 2021 et début 2022, ont été faites en période de stabilité économique donc il était possible d'anticiper sur les approvisionnements et les prix.

Le fournisseur nous faisait une proposition de prix en novembre pour une livraison et un paiement en avril et une autre en mai. **C'EST MAINTENANT FINI ET BRUTALEMENT.**

Par conséquent un nouveau mode de commercialisation est à réinventer et à mettre en place.

Pour le groupement d'achat, le premier choc fut la disparition presque totale de l'offre de pots en verre. La possibilité que nous avons eu d'acquérir un lot de pots en verre est due à notre réactivité et de la chance. Ceci a permis de répondre à une partie de vos demandes et entraîné une logistique d'urgence supportée par seulement deux bénévoles.

La livraison des pots végétaux, réalisée durant les vacances de *Lys Packaging*, s'est faite dans l'urgence pour notre fournisseur et la réception a été effectuée avec les faibles ressources en bénévoles du groupement d'achat.

Cette urgence a induit de nombreuses anomalies logistiques qui ont rendu leur traitement chronophage pour votre serviteur.

Notre demande initiale était un conditionnement par carton de 200 pots, conforme à notre distribution mais cette livraison s'est apparentée à un puzzle géant car sur les cartons reçus, ne figurait aucune indication de nombre et de contenu : il m'a fallu tout ouvrir.

« Mais ce n'est pas tout » comme le chantait Bourvil : à la première livraison, nous avons constaté une répartition hétéroclite du nombre de pots par carton. Quel que soit le type de pot les quantités étaient très souvent fausses.

Les pots "un kilo" végétaux sont conditionnés par 128 ; les pots cylindriques, correspondaient à un conditionnement "niveau école maternelle" : pas un carton avec un nombre identique de pots et bien sûr rien à 200 même approchant.

Les 500 grammes végétaux normalement conditionnés par 200 présentent deux erreurs, un carton à un peu plus de 200 et l'autre à un peu moins : pour tout remettre dans l'ordre, il m'a fallu deux jours.

A cette "punition" s'est ajouté l'ensachage des capsules par 200 pour réduire le prix d'achat de 30% : encore deux jours de plus. Pour cette tâche lourde (100000 à 150000 capsules à préparer), je fais appel à toutes les bonnes volontés.

Les quantités de matériels très faibles, environ dix fois moins qu'une année moyenne, nous ont permis de réaliser ces tâches mais ce sera IMPOSSIBLE pour 100000 à 150000 pots sans la participation des bénévoles. Et sans leur aide,

Tous ces problèmes semblent être derrière nous et une offre pour 2023 est possible pour ce produit végétal très peu gourmand en énergie, peu soumis à la variation du coût de la matière première qui est le déchet de canne à sucre.

Les pots verre font-ils partie du passé ?

La production et la commercialisation des produits en verre a pris de plein fouet les conséquences de la guerre en Ukraine, du coût et de la pénurie de l'énergie et de la volatilité des marchés.

Sanction immédiate, plus de pots mis sur le marché pour cette année, aucune commande n'a pu être honorée.

Le sable devient un produit rare et le verre un produit cher car sa première utilisation est la production de béton. Le verre, en plus d'en être un débouché secondaire demande, pour sa fabrication, une grande quantité d'énergie fournie par le gaz.

Le peu d'offres qui existent sont faites à des prix très élevés pour des délais très courts en faible quantité.

Grâce au travail de Bernard et à notre réactivité, nous avons pu acheter un stock de pots de 500 grammes et de 250 grammes pour répondre à une partie de vos commandes.

Les devis sont d'une durée de 15 jours maximum, quand encore il y a devis. Il n'est donc plus possible de :

- Déterminer un prix de vente aux adhérents pour la parution du TU d'automne
- Faire des commandes en décembre pour une livraison en avril

Nous n'avons aucune visibilité sur l'offre des pots verre et le prix des produits en verre pour 2023 et notre système de commercialisation et de distribution pour les pots verre vient de disparaître mais ceci ne veut pas dire que l'on va arrêter les recherches en France et en Italie.

Dès maintenant, un nouveau système de distribution est à mettre en place : donc toutes les aides sont les bienvenues, je remercie ceux qui souhaitent nous aider de se faire connaître.

Pots végétaux précautions d'emploi

Généralités :

- Ce sont des pots fabriqués uniquement à partir de déchets de canne à sucre, entièrement végétaux.
- Ce sont des pots compostables et biodégradables qui vont produire zéro déchet après leur décomposition.
- Les pots, après utilisation, sont à mettre avec les produits végétaux au compost, le temps de décomposition est dépendant de la température du compost et de la température extérieure.

Pots vides :

Il est important de préciser le mode de conservation des pots vides en fonction des informations données par le fournisseur. Pleins aussi (par exemple à l'abri de la lumière, température, humidité ...), car selon les conditions ils sont biodégradables : ne l'oublions pas. Les pots sont à conserver dans un lieu sec à moins de 20° Celsius et à l'abri de la lumière. La durée de conservation ne doit pas excéder 4 ans dans ces conditions.

Pots remplis de miel :

Je vous rappelle que le miel ne doit pas être chauffé à plus de 38 °C afin qu'il ne perde pas ses valeurs nutritives, enzymatiques et médicinales : pour défiger votre miel il ne faut donc ne pas dépasser 38° Celsius.

A partir de 45° Celsius les pots vont se déformer et au-delà de 50° Celsius carrément se déliter

Remarques :

Proposer à tous les apiculteurs une méthode de défigeage dans l'eau bouillante est une hérésie. Ceux qui la pratiquent ne savent peut-être pas ce que je dis ci-dessus, de plus c'est contre nature pour un miel de Haute-Savoie dont la qualité nutritionnelle est reconnue.

Étiquettes, étiquettes

Le temps où les étiquettes n'étaient pas nominatives et avec une image qui n'était pas la propriété du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie est fini : cette situation qui baignait dans un cadre juridique flou est terminée, il m'a fallu trois années pour y mettre fin.

Il ne faut pas croire que les conditions soient figées : la réglementation européenne et le cadre juridique français évoluent en permanence.

Ainsi, le type de tri devra figurer sur l'étiquette en fonction des matières utilisées. Le logo sera différent selon que c'est du verre ou une matière végétale et que ce soit biodégradable, recyclable ou non. J'ai jusqu'à 2024 pour réaliser cette modification qui à n'en pas douter va me demander des recherches et du temps et la création de nouvelles références produits dans le catalogue de ce que proposera le syndicat.

À ce jour, nous avons huit références à gérer avec les fournisseurs, les adhérents et les produit dans le site commercial du syndicat : nos différents types d'étiquettes sont actuellement

- La garantie d'invulnérabilité
- Pour les pots en verre de 250 grammes et 500 grammes,
- Pour les pots en verre d'un kilo,
- Pour les pots végétaux transparents de 500 grammes et un kilo.

Ces étiquettes représentent cinq formats différents.

Toutes ces étiquettes sont compatibles avec les pots que nous distribuons mais pas toutes avec les pots utilisés par nos adhérents qui se les procurent chez d'autres revendeurs. Bien entendu, nous ne pouvions pas multiplier les formats en fonction des différents achats de pots mais nous avons entendu vos remarques qui nous sont remontées.

Désormais, il ne subsistera que trois formats compatibles avec la grande majorité des pots utilisés par les adhérents.

- Le format inviolabilité distribué via les kits pots (inchangé),
- Le format pots verre commun aux 250 grammes et 500 grammes, rectangulaire 12 cm sur 4,5 cm utilisable aussi pour d'autres pots hors pots du syndicat
- le format ovale commun aux pots végétaux et aux pots en verre de 500 grammes et d'un kilogramme.
ovale hauteur 7 cm et longueur 14 cm.
utilisable pour les pots de type amphore.

Mais que représente pour vous une étiquette du syndicat ?

- Que vous êtes un adhérent du Syndicat d'apiculture de Haute-Savoie,
- Que vous êtes un apiculteur qui produit et récolte son miel,
- Que ce miel est produit en Haute-Savoie,
- Que chacun de vos clients en connaît l'origine exacte

Arrêté provisoire des Comptes

Comptes provisoires au 30/09/2022			
Achat pots	9 291,62 €	Vente pots végétaux	4 454,00 €
Frais bancaire	1,15 €	Vente pots verre	5 143,90 €
Frais de livraison	0,00 €	Vente étiquettes	2 032,84 €
Frais divers	83,85 €	Intérêts Livret	
Achat étiquettes	3 099,60 €	Trop perçu Lys Packaging	164,97 €
Sous-total	12 476,22 €	Ajustement à encaisser	570,00 €
Report à nouveau	-110,51 €		
Total	12 365,71 €		12 365,71 €

A cet arrêté il faut ajouter un stock de 550 € d'étiquettes d'invioabilité.

*Le Groupement d'Achat
Jacques PAVIA*

Echos des ruchers écoles

Vous souhaitez apprendre, approfondir, mettre à jour vos connaissances apicoles, rejoignez un des six ruchers écoles présents dans notre département.

Des animateurs donnent des cours théoriques et pratiques adaptés à votre niveau. Apiculteurs isolés, débutants ou confirmés n'hésitez pas à prendre contact avec leurs responsables, à qui cette page est ouverte.

ABEILLE SAVOYARDE ANNÉCIENNE

Contact : Nicolas MARI Tél. :06 83 41 50 10 Visitez notre site <http://www.rucherecoledepoisy.fr>

Année exceptionnelle pour l'acacia et miel de printemps, certains apiculteurs disent "année à noter dans les annales".

Les cours d'initiation à l'apiculture qui ont beaucoup de succès ont commencé en mars, par les cours théoriques qui se sont déroulés en présentiel dans l'amphi de l'ISETA .

Les cours pratiques ont eu lieu sur le rucher de Poisy.



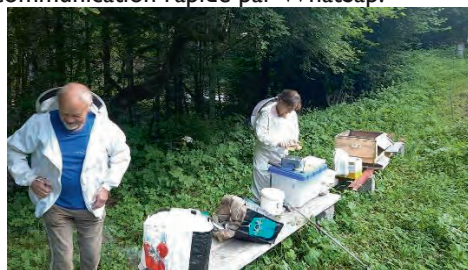
Cours sur Rucher de Poisy

Le site des ÎLES a fonctionné en mode dégradé car la ville d'Annecy souhaite revoir les conditions de la convention en vigueur depuis 2010, à l'heure où j'écris ces lignes nous n'avons toujours pas de retour.

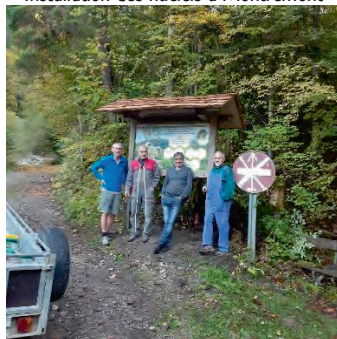
Nos colonies ont souffert du manque de suivi par l'accès restreints au site.

Nous remercions les membres actifs de l'ASA qui ont entretenu nos 3 ruchers et maintenu quelques cycles d'élevage de reines.

La station de fécondation de Montremont a été remise en route avec le concours d'un groupe coordonné par Isabelle et la communication rapide par WhatSap.



Installation des nucléis à Montremont



Montremont Nouveau panneau à l'entrée de la station de fécondation

La station de Bellevaux a bien fonctionné également mais avec un petit groupe très restreint, coordonné par Claude. Nous recherchons des volontaires pour cette activité "élevage de reines"

A ce jour nous comptons plus de 50 ruches et mini-plus répartis sur nos 3 ruchers, Poisy rucher historique, Au Mont à Chavanod et les Iles à Annecy.

Nous avons extrait à la miellerie des Bauges environ 285 kg de miel mis en pot de 500gr et 250 gr. Quelques stagiaires ont participé à cette journée intéressante, ponctuée par un pique-nique tiré des sacs.



Mise en pots

Nicolas Mari
ASA – Rucher Ecole de Poisy



Adhérents à la machine à désoperculer

L'ABEILLE NOIRE CLUSIENNE

Contact : Pascal FALETTO president@abeille-noire-clusienne.fr

Site : <http://abeille-noire-clusienne.fr/>

Enfin une saison normale sur la majeure partie du temps de développement des colonies. Une saison qui démarre très tôt côté abeilles avec les mois de février et mars très favorables au développement de nos colonies. Première visite avec les débutants deux semaines avant l'an passé. Il a fallu mettre des hausses de très bonne heure.

Bien sur la période de l'essaimage a démarré de très bonne heure. Sur les ruches que nous suivons en commun avec l'association des jardins partagés de Cluses, un premier essaim mi-avril, et puis sur 4 ruches 5 essaims récupérés.

Il faudra peut-être penser à faire évoluer la souche ou pas ?

35 kg de miel récoltés aux Jardins partagés, ce n'est pas si mal au vu de la sécheresse de fin de miellée.



En plaine les hausses se remplissent très rapidement. Les séances de formation se déroulent bien, avec notre nouveau mode de fonctionnement on a pu accueillir dans de meilleures conditions trois groupes de débutants. Le vendredi après-midi route de Châtillon, le samedi après-midi sur les deux ruchers ; Au fil de l'eau à Thyez et à Châtillon.

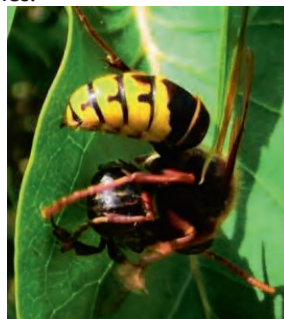
Encore merci à Michel Laffont pour son suivi du programme des séances, sa réactivité pour ajouter ou retirer les séances en fonction de la météo ou des disponibilités des animateurs.

Pour la première fois nous avons en parallèle des formations débutants, mis en place une ruche d'élevage sur le rucher de Thyez selon la méthode "CLOAKE" avec deux

ruches Dadant 10 cadres : résultats mitigés avec des acceptation de l'ordre de 50% et malheureusement une nette augmentation de l'agressivité de la colonie.

À la suite de signalements du voisinage sur l'agressivité inhabituelle des abeilles, surtout pour les exploitants des jardins ouvriers avec lesquels nous partageons le lieu, nous avons suspendu pendant 3 semaines les manipulations et greffages sur ce site et tout est rentré dans l'ordre.

Cette année encore, il semble que sur notre secteur le frelon asiatique n'a pas sévi. Cependant de plus en plus d'attaque de frelons européen. **Ont-ils appris de leurs cousins ?** Une chose est sûre, ce fut une saison où ils étaient anormalement nombreux ainsi que les guêpes très souvent présentes et pressantes sur les ruches.



En juillet la distribution de sirop prévue le 9 n'a pas pu être maintenue, notre fournisseur ayant reporté la date de livraison au 15. Seul l'accueil du GDSA pour la distribution des médicaments a eu lieu à la date prévue.

La distribution de candi et de sirop a été décalée au 16 juillet avec une livraison le 15 au matin avec comme souvent le camion-citerne avec 23 000 KG sz sirop qui ne voulait pas reculer dans la cour du presbytère.

Merci à Lionel Michetti pour l'idée et Pierre Joigne pour le prêt d'un tuyau de pompier qui nous a permis de transférer le sirop dans nos cuves. Merci aussi à toute l'équipe qui a assuré la mise en place et le bon déroulement de distribution pour les adhérents de l'ANC (19 000kg de sirop pour

98 apiculteurs et 1 500kg de candi pour 60 apiculteurs).

L'achat coopératif a bien fonctionné, 35 essaims qui avaient été pré-commandés ont été redistribués aux adhérents qui avait passé commande Une dizaine de colonies est venue renforcer le cheptel de l'association.

Cette Année nous avons également réalisé des achats groupés de ruches, ruchettes, nourrisseurs, cadres de corps et de hausses, cire gaufrée, partitions etc., Compte tenu des quantités achetées, les adhérents ont pu bénéficier de prix intéressants.

Le 30 juillet nous avons pu organiser la séance de retrait des hausses retrait et d'extraction du miel.

Merci à la commune de Marnaz qui nous a mis à disposition la cuisine du presbytère pour la mise en place de notre miellerie temporaire sur juillet, aout et septembre.



Cette activité s'est déroulée sur la journée du samedi, Le matin nous avons retiré les cadres de hausse à notre rucher école de Thyez puis nous sommes montés à Chatillon. A l'ancienne, cadre par cadre, avec le coup du lapin et une finition à la brosse, et bien sûr des caisses étanches. Tous les débutants ont pu constater qu'avec méthode, calme et rapidité tout s'est très bien passé et que nos petites noires étaient quand même bien dociles.

Puis tous chez le Curé pour la partie extraction. : l'usage de couteaux sur chevalet non plus de secret. Jolie récolte pour le rucher : 75kg sont allés dans le maturateur. Merci à Alain qui a fini le travail l'après-midi.

Le local et matériel d'extraction sont restés à disposition des adhérents et certains débutants sont venus extraire leur miel en autonomie. Une assez belle réussite que nous renouvelerons je pense l'an prochain.

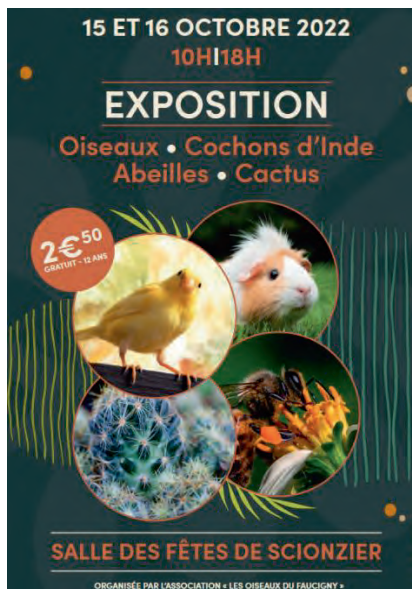


Coté action vers les écoles et cette année vers la réserve de Sixt, notre équipe de professionnels en communication, Dominique Barbier, Michel Béthencourt, Daniel Nebel et d'autres ont œuvrés à plusieurs reprises notamment à l'école de Marnaz.



Grace à l'implication de tous et particulièrement celle de Pierre Leroulley qui a assuré le montage et démontage du stand, nous avons présenté comme il y a deux ans, l'apiculture lors de l'exposition organisée par l'Association des oiseaux du Faucigny.

Et dernièrement à la demande d'une association de St Sigismond, "la Sauvegarde", nous avons mis à disposition nos outils de communication.



Et puis le dimanche 6 novembre, nous nous sommes retrouvés au restaurant pour le repas de fin de saison où les discussions traitaient : de Kg et sécheresse, varroas, pertes de colonies, élevages de reines, fécondation dirigée

*Le président
Pascal FALETTA*

RUCHER ECOLE PASSY

Contact : Gilles DURAND Tél. : 06 46 46 64 63 mail : rucherecolepassy@gmail.com

L'activité de formation apicole a battu son plein durant toute la saison. Une vingtaine de nouveaux adhérents a pu s'initier ou se perfectionner à la conduite d'un rucher.

Au cours d'une quinzaine de séances pratiques, on constate que les élèves sont toujours enthousiastes au début de la saison. Puis, une fois les connaissances de base acquises et les premières ouvertures de ruches maîtrisées, on observe une érosion de l'assiduité.

La météo favorable à notre activité nous a aidé à créer des essaims fréquemment, avec différentes méthodes. L'activité fascinante que

représente l'élevage de reines noires endémiques a permis à nos adhérents, dans certains cas, de sauvegarder des colonies en difficulté ou d'augmenter leur cheptel à moindre coût et en autonomie.

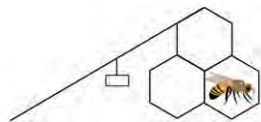
C'est toujours une satisfaction pour les animateurs de voir des adhérents qui, au fil des années, parviennent à développer un rucher conséquent, correctement tenu, lorsqu'ils s'appuient sur les précieuses indications transmises au sein du rucher-école.

*Gilles Durand
Rejoignez-nous sur Facebook! [Rucher école Passy](#)*

ABEILLE DU SALÈVE

Site internet : <https://www.abeille-du-saleve.org/>

Contact secretaire@abeille-du-saleve.org



C'est avec un grand plaisir que nous avons pu organiser à nouveau notre traditionnelle foire au matériel d'occasion APITROC après deux années d'absence. A cette occasion, les apiculteurs ont pu discuter lors d'une belle matinée ensoleillée, profiter des bonnes affaires exposées en matériel d'occasion, ainsi qu'échanger leur cire brute.

Cette journée a aussi été le départ de la formation pratique des élèves de la promotion 2022 ; elle a compté 37 personnes, dont un tiers d'apicultrices en devenir ! Par ailleurs les inscriptions pour la formation pratique 2023 sont d'ores et déjà ouvertes.

Nous comptons organiser le prochain APITROC le samedi 1^{er} avril 2023 avec, espérons-le, une forte participation des apiculteurs et apicultrices des autres ruchers-écoles que compte la Haute-Savoie, ils/elles sont les bienvenu(e)s !

Notre rucher-école a été fortement sollicité cette année pour notre présence lors

de nombreuses manifestations dans les communes du secteur (Annemasse, Reignier, Fillinges, La Roche-sur-Foron), ainsi que pour l'organisation de l'Assemblée générale du Syndicat d'apiculture. Merci à tous les bénévoles impliqués pour l'installation, la tenue des stands et le rangement !

De plus, nous avons pu organiser en juin notre traditionnel pique-nique avec les adhérents, non loin du rucher-école, à l'occasion duquel la ruche offerte par Alp'Abeille lors de l'Assemblée générale du Syndicat d'apiculture a pu être gagnée au travers d'une tombola par un élève de la promotion 2022.

Grâce à la générosité des Rotary Club d'Annemasse et Saint-Julien en Genevois, nous avons reçu cinq ruches complètes flambant neuves, ainsi qu'une combinaison, qui nous ont été remises symboliquement lors de la journée mondiale des abeilles le 20 mai. De quoi nous permettre de "donner un coup de jeune" à notre parc vieillissant de ruches.



Réception des ruches offertes par Les Rotary-Club d'Annemasse et de Saint-Julien en Genevois

Côté miel, après la catastrophique année 2021, la récolte en miel de printemps 2022 a été de belle qualité, mais nous avons dû nous résoudre à ôter des hausses bien légères fin juillet !

Le repas annuel de notre association est prévu le 27 janvier. Restaurant et menu seront indiqués avec la convocation à l'Assemblée générale.

Pour notre Assemblée générale, cette dernière étant en cours de planification à l'heure où j'écris ces lignes, les adhérents 2022 désireux de rejoindre le Conseil d'Administration sont priés de s'annoncer d'ici fin novembre auprès de notre Secrétaire (contact ci-dessous).

Nous sommes notamment à la recherche de personnes souhaitant s'impliquer dans la gestion et l'organisation d'événements pour le rucher-école, ainsi que pour la reprise du poste de trésorier, Monsieur Pierre Dehen souhaitant transmettre ses connaissances avant de prendre sa "retraite" bien méritée ; tout autre souhait ou initiative seront bien sûr accueillis avec plaisir !

Nous avons atteint quelque 270 membres cette année ; parviendrons-nous à passer prochainement le cap des 300 ?

Le Président.
Alexis Assens

Contact : secretaire@abeille-du-saleve.org

RUCHER ÉCOLE DU CHABLAIS

Site : <http://rucher-ecole-du-chablais.webnode.fr/>

Après un été particulièrement sec, la saison apicole s'est très bien déroulée au rucher école du chablais avec toujours des cours donnés par des animateurs très motivés et un présentiel important et assidu au niveau des élèves.

La manifestation qui a eu lieu à Saint Jean d'Aulps à L'abbaye d'Aulps a remporté un grand succès avec des débats de plusieurs animateurs du REC et une vente de miel animée par des adhérents du REC particulièrement impliqués.

Le vaste projet de la cabane s'est très bien achevé et je tiens à remercier tous les bénévoles venus aider pendant les travaux ainsi que les entreprises ayant participé avec leurs dons.

L'inauguration de fin de chantier s'est déroulée avec un repas canadien dans une ambiance très conviviale en présence de nombreux adhérents accompagnés de leurs conjoints ainsi que les dirigeants du GDSA et les fondateurs du rucher école du chablais.



La cabane entièrement terminée.

L'assemblée générale a eu lieu comme d'habitude dans la salle prêtée par la mairie de Marin avec un public très attentif au débat sur l'année écoulée.

Le bureau du REC a subi une modification avec un nouveau trésorier adjoint ainsi qu'une nouvelle secrétaire adjointe et le remplacement du président.

La saison d'hiver se déroulera comme l'année dernière avec des cours théoriques en visio-conférence avec plus de cours présentiels et même un cours pratique sur le matériel qui se passera dans la cabane qui possède la lumière grâce à un généreux donateur (Sté Smart-To roche).

De nouvelles adhésions sont arrivées pour le rucher école en souhaitant que les cours prodigués les motiveront à devenir des apiculteurs responsables.

En espérant que l'hiver à venir ne soit pas trop néfaste pour nos abeilles et que nos colonies démarrent le printemps dans de bonnes conditions.

*Le président
Serge SANTI*

**Vous êtes volontaires pour la surveillance *Aethina Tumida*, ou pour
être Référent Frelon ?
Laissez vos coordonnées téléphone, mail et code postal sur le point
CONTACT du site du gdsa74.fr**



**Miellerie
collective
des Bauges**
Saint-Eustache

2022. Un bon printemps, un été compliqué

Après un démarrage d'activité encourageant car dynamisé par une floraison précoce et importante sur l'acacia, l'été trop sec n'a pas permis d'achever la saison avec le même rendement, voire même une production quasi nulle en haute montagne. Le nombre de hausses extraites au printemps a redonné le moral aux apiculteurs sinistrés en 2021. Avec une production de plus de 10T. de miel, répartie entre 44 apiculteurs qui ont extrait cet été (sur 77 adhérents), la Miellerie Collective n'a pas atteint toutefois son niveau de 2020.

Notre partenariat avec Sherpa a aidé 7 apiculteurs à commercialiser leur miel ; à cette fin, nous avons permis à 11 apiculteurs de créer leurs nouvelles étiquettes compatibles avec la charte développée pour les partenaires.

La Miellerie Collective a participé à la Fêtes des Fromages au Semnoz, au village du développement durable à Rumilly, à la fête du Laudon et à la fête de la science à Saint-Jorioz. Elle participera au marché de Noël.

La Miellerie a accueilli les élèves de l'IME de Saint Réal de Saint Jean de la Porte au terme d'un partenariat durant leur année scolaire et d'autres visiteurs intéressés par le modèle de la Miellerie. (Chambre d'agriculture de la Haute Loire...)



mise en pots de l'ASA - 4 oct

Grâce au dynamisme et au fonctionnement mis en place par l'Association des Apiculteurs de la Miellerie Collective du Massif des Bauges, vous pouvez extraire votre miel dans des conditions optimales à l'aide d'un matériel adapté et performant, dans un local spacieux aux normes alimentaires (agréé pour nos adhérents Bio).

Que vous soyez petit producteur, pluri-actif ou professionnel, **ce projet est pour vous !**

Une chaîne d'extraction, deux extracteurs de 20 cadres, une centrifugeuse à opercules, un réfractomètre, des maturateurs, une pompe doseuse, une étiqueteuse semi-automatique et bien d'autres matériels professionnels sont mis à votre disposition dans nos locaux pour vous éviter d'acquérir un matériel qui sert si peu de temps dans l'année !

Profitez des facilités pour vos extractions, (même pour une seule hausse), bénéficiez de l'expérience et des échanges entre apiculteurs, lors des journées de mise en place des outils et du nettoyage au printemps et à l'automne ; ces moments de convivialité sont utiles et très appréciés.



Notez dans votre agenda :

- ☞ **L'Assemblée Générale le 3 mars 2023** (en soirée), à la mairie de St Eustache.
- ☞ La Journée **Portes Ouvertes et Apitroc le 20 mai** (journée mondiale de l'abeille)

Des objectifs ambitieux

- Réunir des apiculteurs petits producteurs, pluri-actifs et professionnels autour d'un projet de mise en commun du matériel.
- Permettre des conditions optimales d'extraction et de mise en pot du miel avec du matériel adéquat et de bonnes conditions d'hygiène afin de proposer des produits de qualité aux consommateurs.
- Mutualiser les moyens (humains, financiers et technique) et aider à l'installation d'apiculteurs.
- Permettre la valorisation et la découverte de cette activité aux habitants et aux touristes. Créer un lieu de visite, d'événements, d'animation pédagogiques (stages de découverte de la fabrication de nougat...)

Pour nous contacter, prendre une adhésion en ligne, trouver les renseignements :

- www.mielleriecollectivedesbauges.com
- **Facebook** : "MiellerieCollectivedesBauges", venez nous rejoindre, n'hésitez pas à aimer FB et à vous exprimer...
- Mail : mielleriecollective.bauges@gmail.com

Le local de la Miellerie Collective est situé juste à côté de la Fromagerie, au lieu-dit « Le Cruet », en contrebas du village de Saint-Eustache, au-dessus du Lac d'Annecy.

Tous les apiculteurs y sont les bienvenus.



crédit photos -Vincent MONOD

LE FRELON ASIATIQUE

en

PAYS de SAVOIE



photo : Philippe C.

RECHERCHE DE NIDS : Technique de l'abreuvoir à frelons asiatiques

Je mets un abreuvoir (assez grand, 20 par 15 cm minimum 4 cm de haut) rempli d'un mélange de bière, jus de cassis et d'un peu de sucre. On peut diluer le mélange avec du vin blanc. L'abreuvoir va être visité par les insectes, guêpes et frelons asiatiques.

Mettre un morceau de moustiquaire ou quelques petits fruits ou autres, pour éviter que les frelons ne tombent et se noient dans le liquide. Je me place le plus possible dans une zone dégagée. Je regarde la direction prise par les frelons après qu'ils aient bu (c'est celle du nid).

Bien attendre que plusieurs frelons vous indiquent la même direction. Je répète l'opération en déplaçant l'abreuvoir dans la direction du nid indiquée par le vol de retour des frelons. Il est possible de disposer plusieurs abreuvoirs et de les laisser sur place pour revenir après quelques heures ou le lendemain.

Je me suis déplacé de plus d'un km parfois et les frelons partaient dans le sens opposé ; ainsi avec plusieurs directions, j'ai pu établir une triangulation. Je m'aide de Google Maps pour imprimer un plant de la zone de recherche. Je reporte les directions sur mon plan au crayon. Grâce à la triangulation obtenue, j'ai ainsi l'emplacement presque exact du nid.

J'ai utilisé cette méthode plusieurs fois et j'ai été impressionné par la précision de l'expérience.



Philippe LECOEUR, référent frelon

RECHERCHE REFERENTS FRELON

Le frelon est bien présent sur les communes du Grand Annecy, de Rumilly- Terre de Savoie et des Usses-Rhône. Des situations de prédation sur des ruchers ont été constatées. A Seyssel un nid a été trouvé dans une haie à 50cm du sol, c'est à dire à hauteur d'homme. Les signalements sur le Genevois, Saint Pierre en Faucigny et Bonne sur Menoge nous indiquent que sa progression continue.



La lutte contre le frelon est l'affaire de tous et ne se fera pas sans vous. Nous devons tous être acteurs dans cette lutte et le nombre de référents sur le terrain n'est pas suffisant.

Une lutte efficace passe par la destruction d'un maximum de nids. Au 21 octobre, 17 nids ont été détruits.

Avant de détruire des nids, il faut les repérer ! Cette recherche nécessite du monde. Vous souhaitez participer ?

Inscrivez-vous sur le point CONTACT du site du gdsa74.fr

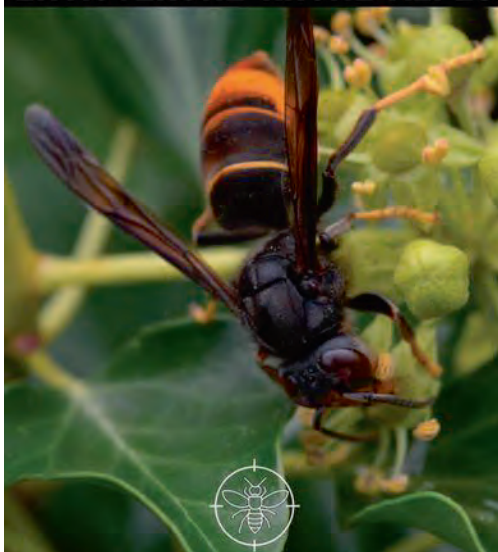
CONSEIL
SAVOIE MONT BLANC



Grand
Annecy



LE FRELON ASIATIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



SIGNALEZ SA PRÉSENCE !

Toute personne suspectant la présence du frelon asiatique (nids ou individus) sur une zone est invitée à en faire le signalement :

Sur le site internet : www.frelonsasiatiques.fr

afin de connaître les démarches

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

GDS
Auvergne
Rhône-Alpes
L'action, rendant possible

Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

**Pour lutter contre le frelon asiatique,
apprenez à le reconnaître et
SIGNALEZ SA PRÉSENCE !**

DISTINGUER LE FRELON ASIATIQUE DU FRELON EUROPÉEN

Frelon européen - Vespa Crabro



Frelon asiatique - Vespa Velutina



Pour plus d'informations : www.frelonsasiatiques.fr

Les nosémoses des colonies d'abeilles

D'après la conférence du 09 avril 2022 du **Dr Christophe ROY**, vétérinaire apicole, **DIE Apiculture-Pathologie apicole**, membre du comité scientifique de l'ITSAP.

La nosémose à *Noséma apis* (*N. apis*), maladie bien connue des apiculteurs de montagne pour les ravages qu'elle peut occasionner en fin d'hiver a disparu ou presque. Aujourd'hui, une autre nosémoses appelée *Noséma ceranae* (*N. ceranae*) est apparue. Elle est l'objet de nombreux désaccords scientifiques. Un état des lieux des connaissances est donc nécessaire pour bien comprendre quels effets peuvent entraîner ces microsporidies sur la santé des colonies et quelle attitude l'apiculteur doit adopter pour y remédier.

Historique :

Curieusement c'est le ver à soie qui ouvre la porte de la connaissance sur noséma. En 1853 la sériciculture est florissante mais en 1856 la filière s'effondre. Les élevages de Bombyx mori sont atteints par une mystérieuse maladie appelée alors "pébrine" en référence à la couleur poivre des vers malades.

En 1865, Louis PASTEUR débute ses recherches et en 1870 il conclut que la pébrine est due à des "corpuscules brillants" présents dans le tube digestif des vers à soie. Ces microsporidies sont nommées Noséma Bombycis.



En parallèle de cette découverte, en 1858 trois chercheurs Higgins, Donhoff et Leuckart s'intéressent à une maladie dite "mycosique" de l'abeille mellifère et découvrent que celle-ci est provoquée par des champignons microscopiques logés dans l'intestin moyen de l'abeille.

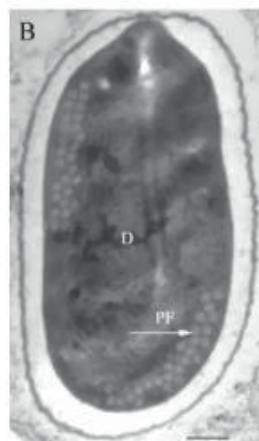
En 1909, Zander établit une ressemblance entre les corpuscules brillants du vers à soie et les champignons contenus dans l'intestin de notre abeille. Il nomme cette microsporidie "Noséma Apis" et la maladie "Nosémiase" puis plus tard, "Nosémose".

On découvre ensuite que cette maladie était bien plus ancienne que ce que l'on pensait et par un décret du 3 juillet 1930 la Nosémose est classée maladie réglementée à cause du fort impact négatif qu'elle entraîne sur la filière apicole.

De 1950 à 1990 une continuité de travaux permet d'établir les facteurs de risques et de mieux comprendre cette maladie qui provoque des mortalités importantes dans les régions à hivers longs et rigoureux.

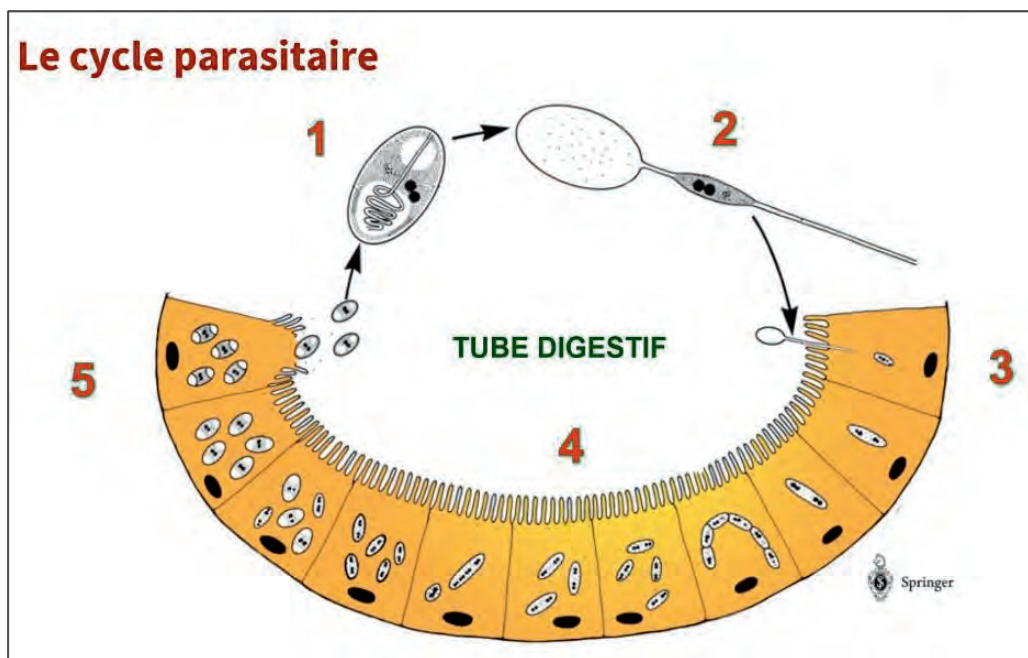
Petit rappel étiologique de la nosémose à "Noséma Apis" :

Cette maladie est causée par une microsporidie qui se développe dans l'intestin moyen de l'abeille mellifère. Son agent de contamination est une spore, à la paroi épaisse qui la rend très résistante.



Elle survit plusieurs semaines dans les cadavres d'abeilles, plusieurs mois dans le miel et plus d'une année dans les fèces. Elle cible l'intestin moyen où elle va germer et se multiplier, faisant éclater les cellules épithéliales de l'intestin.

Le cycle parasitaire



Cette destruction des cellules intestinales provoque une perturbation de la digestion, une fuite d'eau entraînant des diarrhées importantes, souvent observées par les apiculteurs, affaiblissant les colonies et entraînant leur mort. Ces conséquences, parfois spectaculaires, s'expriment en fin d'hiver ou en début de printemps.



La dispersion de ce parasite dans la colonie se fait de façon directe par trophallaxie ou par voie indirecte à partir de supports contaminés, le pillage ou les mauvaises pratiques apicoles.

Aucun traitement médicamenteux n'est efficace et disponible. La lutte contre cette maladie est donc uniquement basée sur la prévention des facteurs de risques et aggravants soit :

- mauvaises pratiques apicoles,
- nourrissage liquide en hiver,
- réserves de type miellat,
- faible exposition de la ruche,
- humidité persistante,
- manque d'ensoleillement et d'aération,
- génétique sensible.

Ce sont sur ces paramètres que l'apiculteur doit porter son attention.

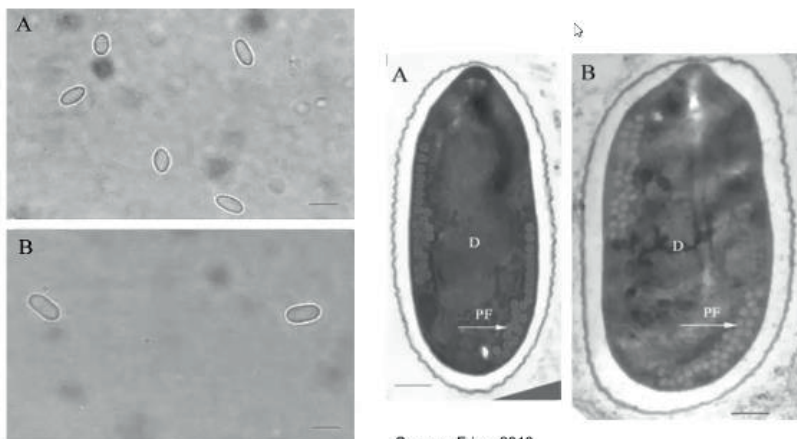
Le phénomène d'effondrement des colonies est rapide et brutal. Lorsque l'apiculteur s'en aperçoit, il est souvent trop tard. Les premières chaleurs printanières améliorent les choses. Aujourd'hui, le nombre d'arrêtés préfectoraux de déclaration d'infection (APDI) est devenu insignifiant. La nosérose apparaît de façon très sporadique et son impact sur la filière apicole est considéré comme négligeable. La très faible fréquence des cas cliniques rend donc inutile une obligation de lutte.

La nosérose à *Noséma apis* a donc été retirée de la liste des maladies réglementées dans la nouvelle Loi Santé Animale (LSA).

Comment expliquer qu'en une petite dizaine d'années, ce véritable fléau des ruchers présente aujourd'hui si peu d'intérêt pour les apiculteurs ?

La réponse à cette question se trouve, sans doute, quelque part du côté de la Chine...

En 1996, une nouvelle nosérose est découverte chez l'abeille asiatique (*Apis cerana*). Cette nosérose est donc appelée *Noséma ceranae* (clichés A). Ses caractéristiques biologiques et morphologiques sont très proches de sa cousine *N. apis* (clichés B) qui est un peu plus "dodue".



Source : Fries, 2010

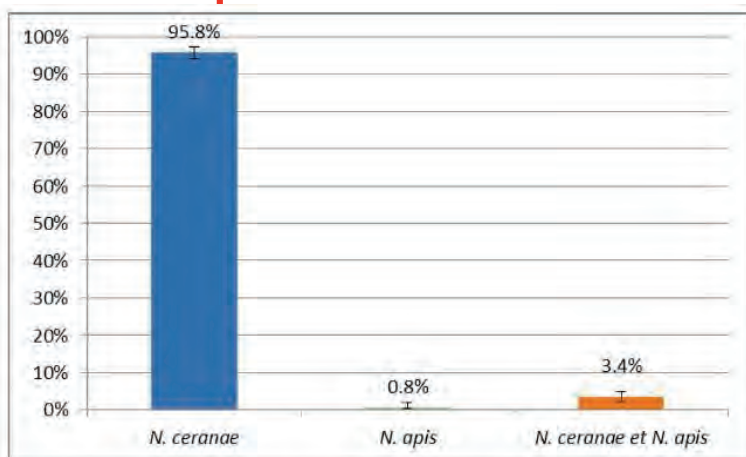
En 2006, un chercheur, en Espagne, découvre que *N. ceranae* est présente sur l'abeille européenne *Apis mellifera*.

Il y a eu franchissement de la barrière d'espèces. La cause de ce transfert est très certainement liée aux échanges internationaux et, comme pour *varroa*, à la présence de colonies d'*Apis mellifera* sur le continent asiatique aux côtés de sa cousine *Apis cerana*.

Le portage des spores étant invisible, la forte résistance de celles-ci, le développement de l'apiculture et le fait que cette microsporidie était jusque-là inconnue ont favorisé sa diffusion et sa multiplication dans les colonies du territoire européen.

Cette diffusion a été confirmée par une étude Résabeilles de 2013 qui révélait l'importance de la présence de *N. ceranae* dans les colonies françaises alors que celles-ci ne présentaient aucun trouble clinique.

Une dispersion vérifiée en France



Etude RESABEILLES, printemps 2013 (1830 colonies d'abeilles prélevées)

Ces deux parasites convoitant la même niche écologique, le tube digestif des abeilles adultes et présentant le même cycle parasitaire, il y a donc eu compétition entre eux.

Le grand vainqueur de cette lutte a été *N. ceranae* qui a éliminé "notre" *noséma* historique du territoire français grâce à ses atouts : un cycle parasitaire plus rapide et plus efficace et une préférence pour la chaleur !

C'est ainsi que le réchauffement climatique actuel favorise le développement de *N. ceranae* au détriment de *N. apis* qui préfère les hivers froids.

On peut donc distinguer la *nosémose* de type A à *N. apis* qui aime le froid et la *nosémose* de type C à *N. ceranae* qui aime le chaud.

Quelles conséquences pour nos abeilles ?

La *nosémose* de type A a pratiquement disparu de notre territoire laissant la place à la *nosémose* de type C.

Depuis la découverte de ce nouveau parasite, le nombre de publications sur le *noséma* a considérablement augmenté car il reste bien mystérieux.

Comme énoncé précédemment, *N. ceranae* a la même niche écologique et le même cycle parasitaire que sa cousine mais les effets sont très différents et n'ont pas la même saisonnalité.

Les colonies contaminées par *N. ceranae* ne présentent pas de signes cliniques. Il n'y a aucune abeille rampante devant les ruches et pas de diarrhées ce qui lui donne le surnom de "*nosémose sèche*".

Cependant, en fin de saison apicole, en été, il a été constaté une baisse de population, de couvain et de production de miel.

Il a été démontré que *N. ceranae* présente des synergies fortement défavorables pour la colonie lorsqu'il est en présence de virus, de produits phytosanitaires comme le Fipronil (que certains apiculteurs utilisent comme "cheval de Troie" pour détruire les nids de frelons asiatiques) et peut-être d'autres éléments non encore découverts.

N. ceranae est donc, à ce jour, une énigme. Ce parasite est omniprésent dans les intestins des abeilles donc la recherche en laboratoire est toujours positive et la "maladie" ne présente pas de signes cliniques typiques.

En présence de virus, en fin d'été, *N. ceranae* peut avoir des effets redoutables par son effet synergique avec la charge virale induite par l'infestation des colonies par *varroa*.

Peut-être est-ce la cause des dépopulations brutales constatées ? De la baisse rapide de la production de miel ?

Tout cela est l'objet de controverses entre les chercheurs qui se posent plus de questions qu'ils ne trouvent de réponses sur ce parasite récemment découvert.

Comment expliquer que des abeilles qui peuvent être contaminées par plusieurs millions de spores détruisant les cellules de son intestin ne présentent pas de signes cliniques ? Comment imaginer que cela n'ait pas d'effets sur sa santé ?

Face à ces inconnues, que peut (doit) faire l'apiculteur ?

Les seules armes dont-il dispose relèvent, comme pour *N. apis*, de la prévention.

- Respect des bonnes pratiques apicoles
- Lutter efficacement contre *varroa*
- Limiter les facteurs de stress (emplacement, parcours techniques, intrants...)
- Nettoyer et désinfecter son matériel.
- ...

Conclusion :

A l'heure actuelle, on peut donc affirmer que la nosérose "traditionnelle" qui provoquait des diarrhées a pratiquement disparu. Elle s'est réfugiée dans des zones froides et humides au nord de l'Europe, en Russie et en Sibérie.

Elle a été supplantée par une nouvelle espèce qui a pu conquérir notre territoire grâce aux échanges internationaux et au dérèglement climatique mais dont les effets sur les colonies sont objets de recherches.

Tout cela doit nous inviter, en tant qu'apiculteurs responsables, à la plus grande prudence.

Le déplacement de colonies à travers l'Europe, le commerce international de reines, d'essaims ou de paquets d'abeilles et de matériels apicoles ne sont pas sans effets sur l'infiniment petit et participent à la diffusion de micro-organismes encore inconnus.

Il faut donc privilégier le "local" et favoriser le travail avec des colonies et des reines élevées dans nos régions.

Enfin, il ne faut pas hésiter, en cas de suspicion ou d'observation de signes évocateurs de ces maladies que sont les nosémoses, d'alerter le GD SA.

C'est à partir des éléments de terrain que l'on pourra obtenir des éléments de compréhension et faire évoluer nos connaissances.

Gilles FOURNIER



Petites annonces

• Disponible à partir de mai 2023.

Essaims sur 6 cadres Dadant avec reine marquée de l'année précédente de souche noire de Savoie.

S'adresser à M. Pierre PLANTAZ

204, avenue de Léchères 74460 Marnaz

Tél. : 04 50 98 20 25

• Vends jeunes reines d'abeille noire

en ponte et marquées.

Expédiées ou enlevées.

Livrées en cage d'introduction.

• Gelée Royale fraîche, production sur commande.

S'adresser à M. J-P DELAUNAY

Tél. : 04 50 46 27 28

• Vends 2 ruchettes d'observation,

corps pour 1 cadre Dadant, sans hausse.

S'adresser à Bruno CARTEL

Tél. : 04 50 78 00 35/repas

mail : brunocartel@orange.fr

• Vends essaims sur 6 cadres Dadant, abeilles douces et productives.

Disponibles à partir de mi-avril.

Vends reines marquées et fécondées

à parti de mi-mai

S'adresser à M. Didier MOUCHET

18, Chemin de Matti

74100 Vétraz-Monthoux.

Tél. : 04 50 87 24 61

Portable : 06 74 55 88 90 (SMS de préférence)

E-mail : didier-mouchet@orange.fr

Les petites annonces ne sont pas reconduites tacitement sur le TU suivant.

Merci d'adresser vos annonces par e-mail à traitunion@syndapi74.fr



ESSAIMS

SAVOYARDS

NOS TARIFS :

Essaims


HIVERNÉS

À PARTIR DE
180€


DE L'ANNÉE

À PARTIR DE
169€


FIN DE SAISON

À PARTIR DE
150€

Reines

F1 HIVERNÉE **48€**

F1 MAI AOÛT **33€**

CELLULES ROYALE **12€**

F1 FÉCONDATION DIRIGÉE **55€**

FO INSÉMINÉE **180€**

TELECHARGER LE BON DE COMMANDE SUR

CONTACT :

(de préférence par mail)

LOIC : 06 02 19 31 78 | **THOMAS** : 06 95 41 07 97

contact@lesessaimssavoyard.fr

SAS ESSAIMS SAVOYARDS

57 ROUTE DE TERMINE

74130 GLIÈRES-VAL-DE-BORNE



Concours des miels

Le concours des miels est organisé alternativement par les départements de Savoie et de Haute Savoie depuis plus de 20 ans. C'est un événement important pour les apiculteurs savoyards car il offre une tribune médiatique sur la qualité et la diversité de nos miels. De plus, la qualité des miels présentés au concours progresse chaque année grâce au travail des apiculteurs dans leurs ruchers et leurs mielleries. Cette année le concours est organisé par le département de Haute-Savoie au salon "Mieux vivre et Naturallia". Les responsables de la commission concours des miels du syndicat se sont mobilisés pour réussir cet événement :

- organiser un stage de formation de juré pour former 16 stagiaires aux techniques d'évaluation, de dégustation sur la base de critères objectifs.
- organiser un stage de formation de jurés-experts pour former 12 stagiaires aux techniques d'animation de dégustation par une table de jurés.
- transférer les 115 échantillons de miel des participants dans 230 pots neutres référencés par un code anonyme. 115 pots sont envoyés au laboratoire d'analyse en Lorraine et 115 pots sont conservés pour l'analyse sensorielle le jour du concours.
- organiser avec les responsables Rochexpo l'évènement "Concours des miels" (l'espace dédié au concours, la circulation du public, le repas des jurés et la communication).
- organiser avec les responsables Rochexpo et les responsables d'activité du syndicat le stand d'exposition et l'espace vente.

Nous remercions tous les adhérents qui ont participé à l'organisation de ce concours et tous ceux qui ont envoyé des échantillons.





Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie

BON DE COMMANDES 2023

Ce bulletin doit être utilisé uniquement par les adhérents qui n'ont pas internet.

Le bon de commandes comprend les adhésions, les revues, l'assurance. Vous devez réaliser l'ensemble de vos commandes en une seule fois.

Les bons de commandes de la commission achat (Kits pots de verre, kits pots en fibre végétale et les étiquettes) paraîtront sur le site syndapi74.fr au mois de janvier. Ils seront accessibles via le lien <https://www.syndapi74.fr/commission-achat/>.

BON DE COMMANDE Adhésions et Revues

Nom : _____ Tél. fixe : _____
Prénom : _____ Tél. portable : _____ Age : _____
Courriel : _____ N° apiculteur _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____

	Nombre	Prix unitaire	Total
Adhésion au Syndicat d'apiculture	1	18,00 €	18, 00 €
Adhésion au GDSA74 (Groupement de défense sanitaire)		15,00 €	
Cotisation soutien lutte frelon asiatique		3.00 €	
Abonnement revues			
Abeilles de France (SNA)		30 €	
Abeilles et fleurs (UNAF)		31.20 €	
Santé de l'Abeilles (FNOSAD)		20 €	
Sous-total 1			

Nombre de ruches (obligatoire) : _____

BON DE COMMANDE ASSURANCES

Vous pouvez choisir soit la formule multirisque et soit la formule restreinte

Prix forfaitaire plancher (minimum cotisation) = 2,51 €

FORMULE MULTIRISQUE	Nombre	Prix unitaire	Montant
Nucléï – Ruchettes (< 8 cadres)		1,24 €	
Ruches (8 à 12 cadres)		1,87 €	
Sous-total 2 :			

FORMULE RESTREINTE	Nombre	Prix unitaire	Montant
Nucléï – Ruchettes (<8 cadres)		0,66 €	
Ruches (8 à 12 cadres)		0,99 €	
Sous-total 2 :			

Pour recevoir une attestation foire et marché cocher la case : ☐

Total		
-------	--	--

Page détachable

Bulletin d'adhésion 2023
au recto



<https://gdsa74.fr>

BON DE COMMANDE MEDICAMENTS TRAITEMENT HIVERNAL HORS COUVAIN 2022

NAPI : 7400..... ou A

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Tél : Portable : Mail :@.....

Pour commander envoyez votre bon de commande

par **courrier postal** accompagné du règlement par chèque ou par **mail** accompagné du règlement par virement
avant le 30 Décembre 2022

à l'adresse : GDSA 74 - 1560 route de la Molière- 74420 St André de Boège ou francegave.gdsa74@gmail.com
Tél : 06 31 15 29 85

C'est le moment de **DECLAREZ VOS COLONIES** avant le 31 décembre 2022 mesdemarches.agriculture.gouv.fr

IBAN FR76 1390 6000 7900 1860 7975 277

J'adhère au PSE ☐		Date : / / 2022		Signature :	
Nombre de colonies à traiter :					
<i>Principe Actif : ACIDE OXALIQUE</i>		<i>Prix unitaire</i>	<i>Quantité</i>	<i>Total €</i>	
APIBIOXAL® autorisé en Bio <i>Poudre pour sirop Utiliser dans colonie sans couvain</i>	1 sachet 35g pour minimum 10 colonies	25,00 €			
APIBIOXAL® autorisé en Bio <i>Produit non tenu en stock par le GDSA Contacter tél : 06 31 15 29 85</i>	1 sachet 175g pour minimum 50 colonies	85,00 €			
APIBIOXAL® autorisé en Bio <i>Produit non tenu en stock par le GDSA Contacter tél : 06 31 15 29 85</i>	1 sachet 350g pour minimum 100 colonies	140,00 €			
OXYBEE® autorisé en Bio <i>flacon de 888 ml Utiliser dans colonie sans couvain</i>	1 flacon pour environ 25 colonies	RUPTURE DE STOCK Remplacement possible par VARROMED			
<i>Principe Actif : ACIDE OXALIQUE ET ACIDE FORMIQUE</i>					
VARROMED® autorisé en Bio <i>flacon de 555 ml Utiliser dans colonie sans couvain</i>	1 flacon pour environ 20 colonies	25,00 €			
Frais d'expédition	Apibioxal 35g jusqu'à 4 sachets			5 €	
	Apibioxal 175g et 350g jusqu'à 5 sachets. Varromed et Oxybee jusqu'à 2 flacons			9 €	
	Varromed, et Oxybee au delà de 2 flacons			14€	
TOTAL	Virement	Espèce	Chèque	€	

Page détachable

**Bon de commande médicaments
traitement hivernal 2022
au recto**



SARL ISNARD Alp'Abeille

15, Avenue des genévriers - ZI Vongy - 74200 Thonon-les-Bains
OUVERTURE : du mardi au vendredi 9h-12h et 14h-18h Le samedi 9h-12h

Tél 04 50 26 66 20 - Email: alpabeille@wanadoo.fr

www.alpabeille.com



**TOUT LE
MATÉRIEL APICOLE**
emballages, distributeur LEGA,
protection ...



**RUCHE
HIRONDELLE**
-imputrescible
- légère



CANDI CHANT'ABEILLE*
apprécié par plus de
100 000 ruches
(certification Ecocert pour le candi,
nourrissement, cire et gaufage)

CIRE GAUFREE*

de qualité provenant de nos apiculteurs
Possibilité de faire votre cire à partir de 130Kg

NOUVEAUTÉ 2021

Candi Chant'Abeille

- Nouvelle barquette plus résistante et toujours compatible avec vos nourrisseurs bois/ Nicot et couvre-cadres,
- Plaques de 1.8kg au lieu de 1.7kg
- Meilleure soudure du film grâce à notre nouvelle machine à operculer et nos barquettes

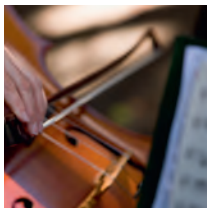
Cire Gaufrée

Nouvelle ligne de fabrication

Venez nous visiter



* (Made in Hte-Savoie)



REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT.

GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE
LE CRÉDIT MUTUEL ET MON ASSOCIATION,
JE BÉNÉFICIE D'OFFRES EXCLUSIVES.

Adhérents
d'associations

Crédit  Mutuel

Meythet

10 route de Frangy – 74960 Annecy

Annonceur : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 euros (RCS B 588 505 354), 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, et les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 758, consultable sous www.orias.fr.